



## Céramiste industriel/le CFC, édicition

Remplace: INFOformation&profession «Céramiste industriel/le CFC, en procédure d'audition» du 02.06.2021.

### Céramiste industriel/le CFC

SWISSDOC 0.580.11.0, 5.580.2.0, n° 39508

Durée de la formation: 3 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation, mesures d'accompagnement y comprises

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale a été révisée comme suit:

Audition: 17 mai 2021

Édicition: 19 octobre 2021

Entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> janvier 2022

Procédure de qualification, certificat et titre: 1<sup>er</sup> janvier 2025

Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de céramiste industriel/le CFC du 20 octobre 2010 (39507).

Le plan de formation sera publié sur le site internet d'Industrie Suisse de la terre cuite [www.terrecuite.ch](http://www.terrecuite.ch) et sous [www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr](http://www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr).

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch) et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch).